



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale
22 novembre 2010
Français
Original: anglais

Conférence des Parties

Seizième session

Cancún, 29 novembre-10 décembre 2010

Point 2 c) de l'ordre du jour provisoire

Organisation des travaux

Adoption de l'ordre du jour

Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto

Sixième session

Cancún, 29 novembre-10 décembre 2010

Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire

Organisation des travaux

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté

Note de la Secrétaire exécutive

Additif*

Renseignements complémentaires sur les dispositions prises en vue des sessions¹

1. La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Cancún (Mexique) du 29 novembre au 10 décembre 2010, comprendra la seizième session de la Conférence des Parties, la sixième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP), la trente-troisième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) et de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA), la quinzième session du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto

* Le présent document a été soumis après la date limite en raison de la poursuite des consultations.

¹ Étant donné que la seizième session de la Conférence des Parties et la sixième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto se tiendront durant la même période, cette vue d'ensemble concerne les deux réunions. Des détails supplémentaires seront communiqués sur le site Web de la Convention.

(AWG-KP) et la treizième session du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention (AWG-LCA).

2. À sa trente-deuxième session, le SBI a examiné les dispositions à prendre en vue de la seizième session de la Conférence des Parties et de la sixième session de la CMP. Il a invité le Bureau de la quinzième session de la Conférence des Parties à arrêter les modalités de la seizième session de la Conférence des Parties et de la sixième session de la CMP, y compris les dispositions à prendre concernant la réunion de haut niveau, en collaboration avec la Présidente désignée des deux sessions en question et le secrétariat².

3. Après consultation avec le Bureau, les informations ci-après peuvent être communiquées au sujet des modalités d'organisation de la conférence de Cancún.

4. Une cérémonie aura lieu le matin du lundi 29 novembre 2010 pour marquer l'ouverture de la conférence. Les séances plénières d'ouverture de la seizième session de la Conférence des Parties et de la sixième session de la CMP se tiendront immédiatement après.

5. Après l'ouverture de la seizième session de la Conférence des Parties, la Présidente de la quinzième session recommandera d'élire à la présidence de la seizième session M^{me} Patricia Espinosa, Secrétaire aux affaires étrangères du Mexique. La Présidente désignée a fait savoir qu'elle était résolue à conduire un processus ouvert, non exclusif et transparent. Les consultations avec les Parties, le Bureau, les groupes régionaux et les groupes de négociation seront le signe distinctif des travaux de la conférence de Cancún. La Présidente désignée continuera également de collaborer étroitement avec les présidents de l'AWG-KP, l'AWG-LCA et des organes subsidiaires pour parvenir à des résultats qui répondent aux attentes de toutes les Parties et de l'ensemble de la communauté internationale. Conformément à l'usage, la Présidente donnera la parole aux groupes de Parties désireux de faire de brèves remarques liminaires une fois que l'organisation des travaux aura été arrêtée. Pour pouvoir s'atteler à ceux-ci dans les meilleurs délais, il est prévu de donner la parole uniquement aux représentants des groupes de Parties³.

6. Les séances plénières d'ouverture de la quinzième session de l'AWG-KP et de la treizième session de l'AWG-LCA se tiendront le lundi 29 novembre après-midi.

7. Le SBSTA et le SBI ouvriront leur trente-troisième session le mardi 30 novembre au matin. Les présidents s'attacheront, avec le concours des Parties, à rationaliser autant que possible les travaux des deux organes.

8. La Conférence des Parties et la CMP se réuniront en séances plénières le mercredi 1^{er} décembre afin d'examiner les questions figurant à l'ordre du jour qui n'auront pas été renvoyées au SBSTA ou au SBI et de lancer les travaux selon les besoins. Des séances plénières supplémentaires se tiendront si nécessaire.

9. Le SBSTA et le SBI concluront leur session le samedi 4 décembre. Ils achèveront l'examen du plus grand nombre possible de questions et en communiqueront les résultats à la Conférence des Parties ou à la CMP.

10. Concernant le déroulement des travaux de l'AWG-KP et de l'AWG-LCA, la Présidente de la seizième session de la Conférence des Parties et les présidents de ces deux organes suivront l'état d'avancement des négociations, en rendront régulièrement compte

² FCCC/SBI/2010/10, par. 148.

³ Les représentants qui entendent faire des observations liminaires au nom d'un groupe de Parties sont priés d'en informer le secrétariat à l'avance en adressant un courriel à l'adresse secretariat@unfccc.int et d'en communiquer à l'avance le texte écrit aux préposés aux salles de conférence afin de faciliter le travail des interprètes.

aux Parties et ajusteront les méthodes de travail selon les besoins. Des rapports seront présentés en séance plénière à la Conférence des Parties et à la CMP, selon qu'il conviendra, et d'autres moyens seront également employés pour assurer un maximum de transparence.

11. L'ouverture de la réunion de haut niveau aura lieu le mardi 7 décembre après-midi. Après la cérémonie d'ouverture à laquelle participeront des représentants de haut niveau du pays hôte, des déclarations seront prononcées par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, au nom du système des Nations Unies, et par d'autres hautes personnalités. En outre, des déclarations pourront être faites au nom de groupes et, en fonction du temps disponible, au nom des gouvernements nationaux.

12. La Conférence des Parties et la CMP tiendront des séances communes les 8 et 9 décembre pour entendre les déclarations faites par les ministres et les autres chefs de délégation au nom de leurs pays respectifs. Vu le nombre des Parties et le peu de temps disponible pour les déclarations, il faudra absolument limiter la durée de chaque intervention. Il est recommandé de limiter le temps de parole à trois minutes. La Conférence des Parties et la CMP tiendront une autre séance commune le vendredi 10 décembre au matin pour entendre les déclarations des organisations admises en qualité d'observateur.

13. La réunion de haut niveau se terminera le vendredi 10 décembre après-midi. La Conférence des Parties et la CMP tiendront des séances distinctes pour adopter les décisions et conclusions qui découleront des sessions.

14. Les Parties se souviendront peut-être que les centres de liaison nationaux ont été informés, le 22 septembre 2010, de la tenue d'élections pour nommer les membres des bureaux des organes créés en vertu de la Convention et du Protocole de Kyoto⁴. Les présidents des groupes régionaux/groupes de Parties sont invités à présenter des candidats à élire ou à nommer pour tout poste à pourvoir dans ces organes. Il est recommandé aux Parties de mener des consultations dans le cadre de leurs groupes respectifs au sujet de ces candidatures.

15. Les Parties voudront peut-être se préparer dès à présent à procéder aux élections.

⁴ http://unfccc.int/files/parties_and_observers/notifications/application/pdf/notif_parties_100922.pdf.